



**Fédération Européenne
des Médecins Salariés**
European Federation
of Salaried Doctors

Date:	5-05-2021	Document:	F21-018 FR
Title:	Rapport national France SNPHARe		
Authors:	Claude Wetzel, SNPHARe		

Docteur Anne Geffroy-Wernet
Présidente

Docteur Emmanuelle Durand
Vice-Présidente

Rapport semestriel à l'AG FEMS du 7 mai 2021

Les Praticiens Hospitaliers français sont à la recherche du dialogue social

A la suite des difficultés de gestion et de prise en charge des patients lors de la première vague de COVID-19 en France au premier semestre 2020, le Ministre de la Santé Olivier VERAN avait lancé une succession de réunions multidisciplinaires et multi-professionnelles pour améliorer la prise en charge de nos concitoyens et les conditions de travail du personnel soignant. Le « Ségur de la Santé » comportait 4 piliers : carrières et rémunérations des soignants, nouvelle politique de financement des soins, simplification de la gouvernance et du quotidien des équipes, fédération des acteurs de la santé dans les territoires. Lors de la réunion du 8 juillet 2020, le SNPHARE a jugé les propositions insuffisantes, en particulier sur la reconnaissance financière du temps travaillé et l'absence de valorisation de la Permanence des Soins (en temps, en argent, en pénibilité). Le Ministre a considéré avec mépris les propositions faites et a rompu la communication avec les représentations syndicales de terrain. Le SNPHARE et son intersyndicale Avenir Hospitalier/Action Praticiens Hôpital n'ont pas signé le protocole d'accord.

Le protocole d'accord du Ségur sur les carrières et rémunérations a pris à son compte les thématiques sur lesquelles des « négociations » avec les organisations syndicales avaient débuté en 2019. C'est une des raisons pour laquelle notre intersyndicale a exigé de participer au Comité de suivi du Ségur et il a fallu aller au tribunal pour faire entendre raison au Ministère (Conseil d'État, 19 octobre 2020).

Le dernier trimestre 2020 a toutefois vu quelques avancées sociales pour les Praticiens hospitaliers. Il s'agit pour la plupart d'une extension de mesures accordées aux fonctionnaires et qui nous ont été présentées au Conseil Supérieur des Professions Médicales : congé « proche aidant », don de jours aux parents endeuillés, amélioration des modalités de disponibilité pour élever un enfant, report des congés annuels en cas d'arrêt maladie.

En revanche, l'installation d'une grille salariale à deux vitesses, créée par la suppression des 3 premiers échelons (décret du 28 septembre 2020) et la création de 3 échelons de fin de carrière (décret du 28 décembre 2020) a mis le feu au poudre : tous les Praticiens en cours de carrière avant le 1^{er} octobre 2020 à l'exception de ceux en toute fin de carrière, se retrouvent lésés de 4 ans d'ancienneté par rapport aux nouveaux Praticiens, les plus jeunes sont même « dépassés » par leurs anciens internes et la durée de carrière s'allonge : 32 ans pour les Praticiens nommés depuis octobre 2020 et 36 ans pour les autres, soit une accession au dernier échelon vers 67 ans. Ainsi, le Ségur qui devait tirer des leçons du COVID a au contraire humilié les Praticiens en poste...

Docteur Anne Geffroy-Wernet
Présidente

Docteur Emmanuelle Durand
Vice-Présidente

De multiples actions ont eu lieu, jusqu'à une grève des Praticiens Hospitaliers : grève rendue particulièrement difficile par le plateau haut hivernal COVID, l'impossibilité de manifester suite aux mesures barrières et surtout présence indispensable des Praticiens dans les établissements hospitaliers. Ces actions ont été initiées par le SNPHARE suivi par son intersyndicale Avenir Hospitalier/Action Praticiens Hôpital et soutenues par la Conférence des présidents de CME, les collectifs (collectif inter-hôpitaux et collectif Santé En Danger), et même des syndicats faisant partie des organisations syndicales signataires du Ségur.

COVID-19 oblige, la mobilisation des Praticiens Hospitaliers qui a débuté le 11 janvier 2021 était limitée. Pas de rassemblement, pas de manifestation et une activité hospitalière toujours très intense. Malgré tout et sur tout l'hexagone, les Praticiens ont su innover pour tenter de se faire entendre du ministre de la Santé. Le refus de tout dialogue social au sujet de l'ancienneté est inadmissible et contraire à la loi dans le cadre d'une grève. Mise à part une réponse empreinte de mauvaise foi à l'Assemblée nationale quelques jours plus tard, le ministre de la Santé a constamment fait la sourde oreille.

Afin que le combat des Praticiens ne reste pas sans voix, mobiliser les politiques et les usagers était l'un des enjeux de ce début d'année 2021. Par courriers, mails, manifestes, les Praticiens ont pris l'initiative d'alerter leurs élus députés et sénateurs car, comme nombre d'entre eux l'ont rappelé, ce n'est pas qu'une histoire de salaire, c'est une mesure qui accélère la fuite des médecins pourtant très attachés au système de soins publics français et la déliquescence de l'hôpital souvent le plus gros employeur de la région, à travers une mesure inique.

En bref... nous observons des évolutions qui ne sont absolument pas à la hauteur du « Ségur de la Santé », lequel devait tirer des enseignements de la création et du fonctionnement des « hôpitaux COVID » de la première vague. Des Praticiens Hospitaliers déçus voire en colère dont on ne prend pas en compte l'avis. Pire encore, la déconnexion entre le Ministère et le terrain est telle que, à notre sens, l'orientation est prise de vider l'hôpital public de ses professionnels de santé, au lieu d'améliorer nos conditions de travail avec les patients et le travail en équipe.

Le 21 avril 2021, nous apprenions le décès de notre ami, collègue et ancien Président du SNPHARE, le Docteur Michel DRU à l'âge de 65 ans, que beaucoup de membres de la FEMS ont connu pendant sa participation à la délégation française de 2000 à 2007. C'était un homme de courage, qui continuait à célébrer la vie en défiant la maladie, un optimiste, amateur d'opéra, capable d'humour et d'autodérision dans les pires situations. C'était un pacificateur toujours prêt à négocier, regrettant l'absence grandissante de réel dialogue social avec les tutelles.